

# IHOLDY COMM'INFO 2025



## LE MOT DU MAIRE

Chers Villageois,

Comme chaque année, ce bulletin vous permet de suivre l'actualité de la Commune, l'état civil, les projets réalisés et en cours, les travaux d'entretien et de mise aux normes ainsi que les nouveaux projets et ceux en réflexion dont le PLUI qui a été difficile à mettre en place notamment à cause du ZAN (Zone d'Artificialisation Nette).

Il permet également de donner la parole aux associations locales qui participent à la dynamique du village.

Un site Web d'Iholdy sera très prochainement en ligne et nous vous communiquerons son nom.

Ce dernier Comm'info de ce mandat est l'occasion pour moi et le Conseil Municipal, de vous adresser ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2026 avec nos meilleurs vœux de santé.

**Bernard CACHENAUT**

Iholdiar maiteak,

Urte guziz bezala, berriketari hunek zabaltzen ditu herriko berriak : sortzeak, gertakariak, gauzatuak izan diren proiektuak, mantentze obrak, ikertuak diren proiektu berriak, hain dinamikoak diren herrito elkarteen bizia, bai eta ere egun guzietako informazioak.

Herrigintza planaren bukatzen ari da. Lan hori zaila izan da lege berri batzuen gatik.

Kargualdi huntako azken aldizkari horren bidez, herri kontseilua neri juntatzen da, agiantza hoberenak dsiratzeko 2026eko, osagarri on batekin, zuentzat eta zuen familientzat.

**Beñat CACHENAUT**

## NAISSANCES - SORTZEAK

|                         |                          |           |
|-------------------------|--------------------------|-----------|
| VIEGAS NEPOMUCENO Mavie | Née le 10 mars 2025      | à BAYONNE |
| BLANC Louise, Ambre     | Née le 03 août 2025      | à BAYONNE |
| LACROIX Thibault        | Né le 18 septembre 2025  | à BAYONNE |
| OYHAGARAY Alba          | Née le 18 septembre 2025 | à BAYONNE |

## MARIAGES - EZKONTZAK

|                                                                 |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|
| CAMUS Laurent, Gilles et TORDJMAN Ghislaine, Andréa, Arlette    | le 27 mai 2025 |
| TIEDREZ Alexis, Honoré, Olivier, Pascal et ACHERITOGARAY Marion | le 31 mai 2025 |

## DECES - HILTZEAK

|                                |            |                   |   |                 |
|--------------------------------|------------|-------------------|---|-----------------|
| GARAT Anne Marie Laurence      | décédée le | 19 janvier 2025   | à | IHOLDY          |
| POYDESSUS Paul                 | décédé le  | 04 février 2025   | à | IHOLDY          |
| AMIASSORHO Arnaud              | décédé le  | 31 mars 2025      | à | IHOLDY          |
| ETCHEVERRY Marie-Thérèse       | décédée le | 23 avril 2025     | à | IHOLDY          |
| HILLON Gratianne               | décédée le | 03 mai 2025       | à | IHOLDY          |
| VIEITEZ José Maria             | décédé le  | 23 juin 2025      | à | IHOLDY          |
| ORDOQUY Marie                  | décédée le | 04 juillet 2025   | à | IHOLDY          |
| ETCHART Gabriel                | décédé le  | 27 février 2025   | à | ST-PALAIS       |
| GOYENETCHE Pierre, Félicien    | décédé le  | 12 juillet 2025   | à | CAMBO les BAINS |
| HUARTÉ Marie                   | décédée le | 02 juillet 2025   | à | SAINT-PALAIS    |
| HIRIGARAY Marie Thérèse        | décédé le  | 08 août 2025      | à | IHOLDY          |
| DELGUE Madeleine               | décédée le | 08 août 2025      | à | IHOLDY          |
| BIDEGARAY Gracy                | décédée le | 16 août 2025      | à | IHOLDY          |
| ELISSALT Marie Annette         | décédée le | 18 août 2025      | à | IHOLDY          |
| DURRUTY Anna                   | décédée le | 04 septembre 2025 | à | IHOLDY          |
| DERMIT Martin                  | décédé le  | 04 septembre 2025 | à | IHOLDY          |
| ELICÈCHE Julien, Baptiste      | décédé le  | 22 septembre 2025 | à | BAYONNE         |
| CHABÉ Jacqueline, Marie-Louise | décédée le | 24 septembre 2025 | à | IHOLDY          |
| ISTILLART Anna                 | décédée le | 27 septembre 2025 | à | IHOLDY          |
| AMESTOY Jean Baptiste          | décédé le  | 30 septembre 2025 | à | IHOLDY          |
| VIGNEAU Marianne               | décédée le | 08 octobre 2025   | à | IHOLDY          |
| BEYRIES Jean-Baptiste          | décédé le  | 12 octobre 2025   | à | SAINT-PALAIS    |
| PINTO PAIS PORTELA Manuel      | décédé le  | 03 décembre 2025  | à | IHOLDY          |
| MACIZAU Juan                   | décédé le  | 11 décembre 2025  | à | IHOLDY          |

## PRESIDENTS d'ASSOCIATIONS - ELKARTEN LEHENDAKARIAK

|                                           |                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------|
| FRANCHISTÉGUY Sébastien                   | Association HOXARI (Trinquet)  |
| FONTAN SALLABERRY Christine               | Association IHOLDIARRAK        |
| OYHAGARAY Nicolas                         | Association CHASSE             |
| OXANDABARATZ Jérôme et OYHENART Arnaud    | Association Musicale CLIQUE    |
| FRANCHISTEGUY Sébastien et ARRAYET Andoni | Association Comité des FÊTES   |
| HARAN Sébastien                           | Amicale Sapeurs POMPIERS       |
| DOYHENARD Maryvonne                       | Association GOGOTIK (3ème âge) |
| FONTAN SALLABERRY Iñaki                   | Association BESTA BERRI        |
| ARANGOITS Benoît et Audrey MONTFORT       | Association. PARENTS d'ELEVES  |
| LESPADE Clément                           | C.U.M.A.                       |
| CACHENAUT Mirentxu                        | Association TTIPIENTZAT        |
| CURUTCHET Nadia et LOGNON Lindsay         | Association TALDEKO            |
| CURUTCHET Baptiste                        | Association USEP               |
| CACHENAUT Bernard                         | Association AAPAVA (EHPAD)     |

**URBANISME**

| NOM / PRENOM(S)         | OBJET                                         | DATE ACCORD |
|-------------------------|-----------------------------------------------|-------------|
| POCHULUBERRY André      | PC Bergerie et Bâtiment de Stockage           | 09/04/2025  |
| LESPADE Frédéric        | DP Panneaux Photovoltaïques                   | 16/04/2025  |
| BECRET Olivier          | DP Générateur Photovoltaïque                  | 20/03/2025  |
| GILBERT Patrick         | DP Panneaux Photovoltaïques                   | 17/04/2025  |
| SANCHEZ Yvette          | CU informatif Etxarnia                        | 16/05/2025  |
| LESPADE Frédéric        | CU Informatif 267 Chemin d'Urrutia            | 15/05/2025  |
| FRANCHISTEGUY Audrey    | PC Ithurraldeko Bordaldeta                    | 01/10/2025  |
| ELICETCHE Elhorri       | PC Mendiko Borda                              | 17/09/2025  |
| LESPADE Frédéric        | CU Terrain AB Route de St-palais              | 07/07/2025  |
| OYHAGARAY Nicolas       | PC Modificatif Etxhortakoborda                | 09/07/2025  |
| ASTELLA BOVET Yael      | PC Atelier d'Ebénisterie                      | 02/07/2025  |
| CALDICHOURY Sauveur     | CU Terrain AB IIG Lotissement du Lac          | 07/07/2025  |
| LOZANO Antton           | CU informatif Maison Lotissement Ibarnaia     | 28/05/2025  |
| BERVARD Patrick         | PC Garage et Local                            | 03/07/2025  |
| HARISTOY SARL           | PC Bâtiment de Stockage Matériel et Machines  | 12/08/2025  |
| Notaire DA SILVA        | CU informatif Terrain ZE 261                  | 02/07/2025  |
| OXANDABARATZ J-Paul     | DP Division Terrain ZC 31 Chemin d'Irigoienea | 13/10/2025  |
| CACHENAUT J-Paul        | PC Abri Voitures Larregaina                   | 20/11/2025  |
| ELANCE TECHNO PROPRE    | Panneaux Photovoltaïques Hoxaparrean          | 04/11/2025  |
| GARIADOR Michel         | PC Terrasse couverte et ouverte ZL 4          | 02/12/2025  |
| Notaire DE REZOLA       | CU Informatif Terrains 253-255 et 256         | 04/12/2025  |
| SANCHEZ SALVADOR Jérôme | CU Informatif Moulin d'Olce                   | 05/12/2025  |
| ONDARTS Josiane         | Panneaux Photovoltaïques Mendiburia           | 14/11/2025  |
| CORNU SAS               | Panneaux Photovoltaïques Bâtiment ZL 88       | 19/12/2025  |
| PIDANCIER Michel        | ZE 192 Garage de 26 m <sup>2</sup>            | En cours    |
| GAEC POCELUBERRIA       | ZA 19 et 7 – Pose Panneaux Photovoltaïques    | 06/01/2026  |
|                         |                                               |             |

## BOURSE COMMUNALE - HERRIKO BURTIXOA

A compter de septembre et au plus tard au 31 décembre de l'année, les étudiants inscrits en enseignement supérieur (après BAC), sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie pour obtenir une bourse communale. Se munir d'un RIB, d'un certificat de scolarité.

Sont éligibles à cette participation : tous les étudiants de seconds cycle ne bénéficiant d'aucun contrat rémunéré type alternance ou autre stage.

## SUBVENTIONS COMMUNALES - DIRU LAGUNTZAK

|                              |                              |         |
|------------------------------|------------------------------|---------|
| Subvention Communale IHOLDY  | AMICALE SAPEURS POMPIERS     | 150 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | ASSOC MUSICALE CLIQUE        | 1.000 € |
| Subvention Communale IHOLDY  | CLUB HAND-BALL               | 400 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | ASSOC DENEK-BAT              | 400 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | ASSOC GOGOA ERNE             | 150 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | ASSOC GOGOTIK                | 400 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | GRILLONS ASSOCIATION         | 1.000 € |
| Subvention Communale IHOLDY  | IRULEGIKO IRRATIA            | 150 €   |
| Participation Classes Vertes | ORTZAIZEKO IKASTOLA          | 1.800 € |
| Subvention Communale IHOLDY  | US NAFARROA                  | 150 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | USSP AMIKUZE                 | 150 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | USEP IHOLDI-OZTIBARRE        | 200 €   |
| Participation Classes Vertes | ARBEROA IKASTOLA Association | 300 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | TALDEKO 64 Association       | 150 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | ACCA Chasse                  | 500 €   |
| Subvention Communale IHOLDY  | HOXARI Association           | 300 €   |

## IMPÔTS LOCAUX

| TAXES  | TAUX DE L'AN 2024 | TAUX VOTES EN 2025 | BASES 2025   | PRODUIT 2025     |
|--------|-------------------|--------------------|--------------|------------------|
| F.B.   | 25,29%            | 25,29%             | 453.700 €    | 114.741 €        |
| F.N.B. | 31,18%            | 31,18%             | 65 600 €     | 20.454 €         |
| T.H.   | 14,54%            | 14,54%             | 40 900 €     | 5.947 €          |
|        |                   |                    | <b>TOTAL</b> | <b>141.142 €</b> |

## **ENTRETIEN VOIRIE**

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| - Programme Annuel | 48.098 €  |
| - Petit Entretien  | 1952 €    |
| - Curage Fossés    | 14.770 €  |
| - Epareuse         | 21.5280 € |

### **Voirie**

Les travaux de voirie se sont notamment portés sur le virage de Larrondoa et divers petits travaux de voirie.



## **DIVERS TRAVAUX**

### **Bâtiments**

Cette année les travaux ont notamment consisté en

- La mise en peinture du poids public et du multiple rural,
- La fourniture et la pose d'un ballon d'eau chaude à HOXARI
- La fourniture et la pose d'un garde-corps
- La mise en place de sanitaires adaptés dans la salle mise à disposition de Goxama

Pour un montant total de 18.015 €

Merci aux membres du Conseil qui se sont impliqués dans les travaux.

## **LISTE ELECTORALE**

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen (Recensement Militaire) au moment de ses 16 ans.

Si l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, etc...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Le site du service public permet également à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur la liste électorale d'une Commune (renseigner identité et Commune

## **PLAN LOCAL d'URBNISME INFRACOMMUNAUTAIRE Sud-Basse-Navarre**

Durant l'année 2025, la procédure d'élaboration du PLUi est entrée dans la phase de consultation et d'approbation.

Le conseil communautaire a par délibération du 21 juin 2025 arrêté le projet de PLUi achevant ainsi les travaux de construction du projet.

Le PLUi a ensuite été soumis pour validation pendant 3 mois, aux 44 communes du PLUi ainsi qu'aux institutions et divers services de l'Etat qui composent les personnes publiques associées.

Les 44 communes ayant toutes validé par délibération le projet, le document a été présenté et soumis à l'ensemble de la population à l'occasion de l'enquête publique qui s'est tenue entre le 27 octobre 2025 et le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Durant l'enquête 285 observations ont été enregistrées par la commission d'enquête composée de 3 personnes qui a tenu 9 permanences dans les communes suivantes : Aldudes, Bidarray, Iholdy, Larceveau, Lecumberry, St-Etienne-de-Baigorry et Saint-Jean-Le-Vieux.

A la remise du rapport et des conclusions de la commission, le projet de PLUi Sud Basse Navarre, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publique associées, du rapport et conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Les projets de Périmètre délimité des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête, seront également approuvés par délibération du Conseil Communautaire suite à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, puis seront créés par arrêtés du Préfet de région.

Les cartes communales seront abrogées lors du Conseil communautaire qui approuvera le PLUi.

L'objectif affiché vise une approbation du PLUi lors du conseil communautaire du mois de février 2026.

## **CARTE NATIONALE d'IDENTITE**

Depuis le 15 mars 2017, la Mairie n'est plus compétente pour recevoir les demandes de carte d'identité. Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21/02/2017, les demandes de carte d'identité seront reçues par les mairies équipées à cette fin dont :

Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Hasparren, Cambo-Les-Bains etc...

Attention : Certaines Mairies reçoivent uniquement sur Rendez-Vous.

## **3939 ALLO SERVICE PUBLIC**

Sans se déplacer à un guichet, tout citoyen peut désormais obtenir une réponse de base en moins de 3 mn, sur des thèmes aussi divers que les formalités et procédures, la consommation, le logement, la santé, le travail, l'agriculture, les douanes, l'éducation nationale. Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8 à 19h et le samedi de 9 à 14h. Le coût d'une communication est de 12 centimes d'euros par minute.

## RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ?

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et pourrez alors voter.

Les changements de situation à signaler sont les suivants :

- Changement de domicile (déménagement). Vous devez aussi signaler toute absence de votre domicile habituel d'une durée supérieure à 4 mois
- Changement de situation familiale (par exemple, vous vous mariez ou vous vous pacsez, vous avez un enfant)
- Changement de situation professionnelle (par exemple, passage d'étudiant à salarié).

## EAU & ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service public d'eau et d'assainissement est géré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).

Aussi, pour toutes questions relatives à l'eau et/ou à l'assainissement (fuite, changement de compteur, réclamation sur facture etc...), merci de vous adresser à =

CAPB Eau-Assainissement ~ ZA Learra ~ Route de Bayonne ~ 64220 UHART-CIZE

☎ 0559-571-183 \ \ [regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr](mailto:regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr)

ou vous rapprocher de

Kattalin INDABURU au Pôle CAPB (ancien Trésor Public) ☎ 0559-376-665

## TARIFS CHAMBRE FROIDE COMMUNALE

Madame **Nathalie POCHÉLU** ( ☎ 0686-798-213 ) est désignée dans les fonctions de Régisseur de Recette. Merci d'éviter dans la mesure du possible, de la déranger les jours fériés et les dimanches.

|                 |      |           |         |            |         |
|-----------------|------|-----------|---------|------------|---------|
| <b>TARIFS :</b> |      | Agneau    | 2 €     | Mouton     | 5 €     |
| Porc            | 5 €  | Veau      | 8 €     | Gros Bovin | 15 €    |
| Gros Equin      | 15 € | Chevreuil | gratuit | Sanglier   | gratuit |

## **REGIE du POIDS PUBLIC COMMUNAL**

Madame Geneviève OXANDABARATZ assure les fonctions de Régisseur du Poids Public.

### **DROITS DE PESAGE :**

|        |                                                                |
|--------|----------------------------------------------------------------|
| 2,00 € | la pesée de gros engins : remorques, tracteurs, camions etc... |
| 2,00 € | la pesée de gros bétail : bœuf, vache, cheval etc...           |
| 2,00 € | la pesée de veau ou porc gras                                  |
| 0,50 € | la pesée de porc charcutier (en vrac)                          |
| 0,50 € | la pesée de mouton                                             |
| 0,50 € | la pesée d'agneau                                              |

## **ADRESSES NORMALISEES**

Vous pouvez consulter la BAN ( Base Adresse Nationale ) qui réunit l'ensemble des adresses françaises sur : [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr) ( à taper dans google par exemple ).

Cliquer sur **bases adresses locales** puis sur **accéder à l'explorateur**

Enfin, taper le nom du village Iholdy dans le rectangle bleu.

## **POTEAUX et LIGNES TEL à TERRE \ \ THD64 ☎ 0806-000-426**

### **Dommages Réseaux :**

Pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique : faire une déclaration sur <https://www.thd64.fr/declaration-dommages-reseaux>

Prévoir le N° du Poteau ainsi qu'une ou quelques photos.

### **Projet Immobiliers :**

Tous les logements individuels ou nouveaux programmes immobiliers doivent être déclarés à la validation du permis de construire : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com>

**Infos Pratiques :** guide pratique et vidéo : <https://www.thd64.fr/infosPratiquesThd64>

## **PERSONNEL COMMUNAL**

L'entente intercommunale conclue entre Irissarry, Iholdy et Suhescun est un accord entre conseils municipaux permettant de traiter ensemble des objets d'utilité communale ou intercommunale, sans création d'une nouvelle structure dotée de la personnalité morale.

La mutualisation des services techniques communaux afin d'assurer dans de meilleures conditions l'entretien des espaces verts, de la voirie communale et des bâtiments communaux.

Bienvenue à Mrs Adrien FALISE et Mixel ETCHEGARAY qui interviennent sur la Commune.

## CAPB Pôle IHOLDI-OZTIBARRE

La CAPB porte les projets politiques que les élus du territoire travaillent et actent au profit des administrés. Ses compétences sont multiples et variées et c'est la volonté des élus.

Pour relater quelques services que vous pouvez trouver au bureau du Pôle à Iholdi :

- Un **ordinateur** à destination des usagers et ouvert au public (sans impression)
- Une location de **2 vélos électriques** : cette location se fait uniquement via internet. Il faut aller sur la plateforme [www.velo-paysbasque.fr](http://www.velo-paysbasque.fr) ; il est possible par ailleurs en remplissant certaines conditions, de bénéficier d'une aide financière par la CAPB pour l'achat d'un vélo électrique. Pour cela vous pouvez vous rapprocher du bureau, ou alors directement sur le site évoqué ci-dessus.
- Des **cours de musique** à destination des enfants ou des adultes. Il s'agit là d'une antenne de l'école du musique d'Amikuze. Les cours sont dispensés ou à Iholdi ou à Irissarry (selon les instruments choisis) ; le tarif à l'année est de 405 euros/solfège et instrument ou de 340 euros pour l'instrument seul. Pour des infos supplémentaires écrire à :  
[musique-amikuze@communaute-paysbasque.fr](mailto:musique-amikuze@communaute-paysbasque.fr) Ou téléphoner au : 07 86 33 00 71
- Inscription aux **transports scolaires**. Si vous n'avez pas internet, vous pouvez inscrire vos enfants directement en venant au bureau. Sinon, vous pouvez simplement aller sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » et vous diriger vers les onglets adéquats.
- Gestion des **déchets**. Les bacs roulants des ordures ménagères ont été retirés pour faire place à des conteneurs pour ordures ménagères (accessible au moyen d'un badge) et des conteneurs pour les emballages papier et verre (accessibles sans badge). Sachez par ailleurs que pour ceux qui ont Internet, vous pouvez vous rendre sur le site « communauté d'agglomération du pays basque » ; en plus des services cités ci-dessus, vous y trouverez une multitude d'informations sur tous les sujets que porte la CAPB (déchets, eau, économie, enfance etc....).

Les bureaux du Pôle IO sont ouverts au public du Lundi au Vendredi 9/12H - 14/17H

Sur plages horaires plus larges, appelez-le : 0559-376-665

Vous pouvez aussi adresser un mail à : [m.iribarne@communaute-paysbasque.fr](mailto:m.iribarne@communaute-paysbasque.fr)

Ou à : [k.indaburu@communaute-paysbasque.fr](mailto:k.indaburu@communaute-paysbasque.fr).

## PERMANENCES France SERVICES

La Conseillère numérique Mélie COEUGNET tient ses permanences administratives les 2èmes et 4èmes mercredis du mois.

Elle reçoit sur rendez-vous à prendre au pôle Iholdi-Oztibarre : ☎ 0559-376-665

Elle accompagne les administrés dans les tâches administratives telles que : dossier retraite, déclarations, réclamations impôts, démarches auprès de la CAF, de la MSA, démarches pour le permis de conduire ou la carte d'identité.

## **OBLIGATIONS LEGALES de DEBROUSSAILLEMENT**

L'arrêté préfectoral définissant les obligations légales de débroussaillage est entrée en vigueur le 21 novembre 2022 sur le département des Pyrénées-Atlantiques. L'objectif de celui-ci est de lutter contre le risque incendie par la mise en œuvre de débroussaillage ou le maintien en état débroussaillé autour des constructions, sur une profondeur de 50 mètres et de 2,5 mètres de part et d'autre des voies d'accès lorsqu'un massif forestier à risque se trouve à moins de 200 mètres.

Toutes les communes de la CAPB disposent de massifs forestiers à risque, à l'exception des communes de : Bardos, Guiche, Sames, Came, Arancou, Ilharre, Arbouet-Sussaute et Lichos. La mise en œuvre du débroussaillage s'évalue à l'échelle parcellaire et est accessible à tout public sur le site de Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

La FNCOFOR et l'ONF, avec l'appui de la CAPB, ont organisé cinq réunions d'informations sur le territoire pour évoquer le sujet à destination des Maires..

Contact : Guillaume Cavaillès, chargée mission forêt et adaptation au Secrétariat Général Transition Énergétique et Planification Écologique (SG TEPE) à l'adresse suivante : [g.cavaillès@communaute-paysbasque.fr](mailto:g.cavaillès@communaute-paysbasque.fr)

## **MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE PAYS-BASQUE**

La maison de l'habitat se situe : 3 Avenue du Maréchal HARISPE à Bayonne et une antenne à la Maison des Services Publics de St Palais.

Cet « *Espace Conseil France Rénov'* » est LE service public, accessible à tous, gratuit et indépendant, ouvert à tous. Il a vocation à :

- Accueillir, informer et accompagner les habitants du Pays Basque, qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, dans la réalisation de leur projet d'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie et au vieillissement, ou encore mise en sécurité du logement, etc.
- Proposer un conseil technique ainsi qu'un appui administratif pour les demandes de subvention. Les conseillers France Rénov' orientent les propriétaires vers un projet en adéquation avec leur budget.

Vous pouvez dès à présent faire parvenir vos questions/demandes aux conseillers France Rénov' :

✓ Par mail : [maison.habitat@communaute-paysbasque.fr](mailto:maison.habitat@communaute-paysbasque.fr)

✓ En remplissant la « fiche contact » sur le site de la CAPB :

<https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/cadre-de-vie/lhabitat/la-maison-de-lhabitat-et-de-lenergie>

✓ Par téléphone : 05 59 44 77 80 → Du mardi au vendredi de 9h/12h et de 13h30/17h30

- Fermé le lundi
- Accueil sur RV possible le samedi matin

## COMPOSTEUR

### Composteur :

Pour se procurer un composteur, aller sur le lien suivant :

<https://www.jeucomposte.fr>

et répondre aux questions avant de réserver un composteur.

Pour tout renseignement sur le compostage collectif (résidences et quartiers sans jardin), vous avez la possibilité d'entrer en contact avec les maîtres composteurs sur :

[biodechets@biltagarbi.fr](mailto:biodechets@biltagarbi.fr)

Vous pouvez également contacter Elorri LARÇABAL chargée du compostage collectif au sein de Bil Ta Garbi : [elorri.larcabal@biltagarbi.fr](mailto:elorri.larcabal@biltagarbi.fr) ou ☎ 0620-806-089

### Pour mémoire =

DECHETTERIE de HELETTE au 26 chemin de Zuharritze à 64640 HELETTE

Ouvert les **Mardi** et **Jeudi** de 14 à 18h et le **Samedi** de 9 à 12h et de 14 à 18h

☎ 0554-810-246

## DATES des PROCHAINES ELECTIONS POLITIQUES

Les prochaines élections sont les élections municipales.

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Sauf situation particulière, la date précise d'une élection est fixée par le décret de convocation des électeurs publié dans un délai variable selon l'élection concernée

| ELECTION        | PROCHAINE DATE     |
|-----------------|--------------------|
| MUNICIPALES     | 15 et 22 mars 2026 |
| PRESIDENTIELLES | 2027               |
| DEPARTEMENTALES | Mars 2028          |
| REGIONALES      | Mars 2028          |
| EUROPÉENNES     | 2029               |
| LEGISLATIVES    | 2029               |

### A noter :

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.

La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

La date limite d'inscription sur les listes électorales avant les élections municipales est fixée au **6 février 2026**.

L'inscription est à anticiper et à réaliser en mairie ou en ligne:

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## ECOBUAGE

La Commune a mis en place une commission d'Ecobuage le 03/12/2025

### Informations générales apportées :

- ✓ Rappel de l'exercice réalisé l'an dernier pour la CLE :
  - Convocation de tous les éleveurs en CLE
  - Redessiner / redéfinir les demandes
  - Organisation des chantiers
- ✓ **Rappel concernant la réglementation :**
  - o Appels passés le matin au SDIS et au maire / adjoint par le responsable de chantier
  - o Appels passés le soir au SDIS (au 18) si le feu continue
  - o Le responsable de chantier doit être présent sur le chantier avec la demande d'autorisation papier signée
  - o Importance de l'appel au maire > place forte dans l'autorisation des chantiers (lui seul peut interdire ou autoriser les écobuages sur son territoire).
  - o Pose des panneaux sur les sentiers / routes fréquentés par d'autres usagers
  - o Retour d'expérience
- ✓ **Informations concernant les actions du Plan Départemental Ecobuage :**
  - o Spot radio reconduit pour la saison 2022-2023 sur les radios locales du département (financé par l'ADEM) pour prévenir les autres usagers de la montagne de la réalisation des écobuages en zone montagne, et du bon comportement à adopter.
  - o Travail en cours sur la réalisation d'une carte représentative des surfaces réellement écobuées.
  - o

### Bilan de la saison passée :

Une année avec des feux qui se sont bien déroulés. Organisation des surfaces brûlées en fonction des besoins.

Problématique survenu lors de la réalisation du chantier numéro 9 de monsieur Cornu. Présence d'une zone d'ortie du percnoptère sur la zone et il y a eu une convocation du responsable par les services de gendarmeries.

### Etude des demandes :

Cette année, les déclarations ont été reprises une par une.

- Les cartographies qui ont été mises à jour.
- Une nouvelle déclaration de monsieur Etcheberry a été créée. -> il faut mettre à jour les informations personnelles
- Deux responsables n'ont pas pu venir, les déclarations sont à réaliser -> Marine va venir en appui de la secrétaire en présentiel

Des panneaux ont été mis à disposition des écobueurs sur la commune.

Demande d'achat groupé de matériel.

- Pour la zone ZSM (Zone de Sensibilité Majeure) d'ortie du Percnoptère, une rencontre terrain à faire avec la commune, l'animatrice de la CLE, l'agent OFB qui réalise le suivi sur la commune, Nature en Occitanie et le représentant local, Saiak.

### Pour l'année prochaine :

Cette organisation sera maintenue pour 2026 –

L'ensemble des responsables de chantier seront convoqués.

La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) est l'organisation de tous les moyens d'eau extérieurs (bornes, poteaux, réserves, points d'eau naturels aménagés...) permettant aux sapeurs-pompiers de disposer rapidement d'eau en quantité suffisante pour éteindre un incendie.

### **Définition et objectif**

- La DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, en fonction des risques à défendre (habitations, entreprises, bâtiments agricoles, forêts, etc.).
- Elle repose sur des Points d'Eau Incendie (PEI) : poteaux ou bouches d'incendie sur le réseau d'eau potable, réserves enterrées ou aériennes, citernes souples, prises sur réseau industriel, prises en rivière ou plan d'eau aménagé, etc.

### **Cadre juridique**

- La DECI est encadrée au niveau national par le Code général des collectivités territoriales (articles L.2213-32, L.2225-1 à 4 et R.2225-1 à 10) et par l'arrêté du 15 décembre 2015 qui fixe un référentiel national.
- À l'échelle de chaque département, un Règlement Départemental de DECI (RDDECI) précise les règles locales : types de risques, besoins en eau associés, distances maximales aux PEI, modalités de contrôle et de maintenance.

### **Rôle des communes et intercommunalités**

- Le maire (ou le président d'EPCI si la compétence est transférée) doit créer et organiser le service public de DECI, recenser les PEI, fixer leur liste et veiller à leur bon fonctionnement par arrêté.
- Un schéma communal ou intercommunal de DECI peut être établi pour faire l'état des lieux, analyser les risques, vérifier l'adéquation entre besoins et ressources en eau et programmer les équipements à créer ou à renforcer.

### **Sur le terrain**

- Pour un projet de construction ou de lotissement, l'instruction des permis tient compte de la présence et des performances des PEI (débit, volume, distance), afin de garantir un niveau de sécurité incendie compatible avec le règlement départemental.
- Les PEI font l'objet de contrôles techniques et d'une maintenance périodique (accessibilité, signalisation, débit/pression, volume disponible), souvent en lien étroit entre la commune, l'intercommunalité, le gestionnaire de réseau d'eau et le SDIS.

La révision du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie engendrant une actualisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie incluant l'arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie a conduit à signer un avenant avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour tenir compte du surcroît de travail

### **Rôle du Maire**

- Le maire exerce une police spéciale de la DECI : il doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau au regard des risques à défendre (habitat, activités économiques, zones naturelles, etc.).
- En tant que responsable du service public de DECI, il organise la gestion matérielle des points d'eau incendie (création, entretien, contrôle, financement), souvent via un service gestionnaire (service technique, syndicat d'eau, délégataire...).

## **ELAGAGE ( Rappel des obligation des Propriétaires**

L'accès au téléphone, à la télévision et à Internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation.

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Elaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe.

## **ENTRETIEN des ESPACES BOISÉS**

La Commune a lancé une étude sur l'entretien raisonné des espaces boisés. Cette étude vise notamment la sécurité (éclaircies, gestion des essences, maintien d'arbres habitats) et renforce la biodiversité et la résilience face aux tempêtes, maladies et au changement climatique.



## **ADRESSAGE, MES DEMARCHES**

Nous rappelons la nécessité de donner votre nouvelle adresse précise à tous vos correspondants. Pour ceux qui n'ont pas encore fait le nécessaire, il appartient à chacun de mener directement les démarches auprès des banques, mutuelles, assurances, employeurs, CPAM, CAF, Caisses de retraite, fournisseur d'énergie /téléphonie/internet, abonnements (journaux, etc.) sous peine de ne plus recevoir vos colis et courriers. Vous pouvez aussi utiliser le téléservice « changement d'adresse en ligne » qui permet d'avertir simultanément plusieurs organismes :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=els1>

## **REGLEMENTATION POUR L'ENTRETIEN des HAIES**

Article D161-24 : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'égouttage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

## **MOUSTIQUE TIGRE**

La moitié des femelles vit 29 jours à 25°C et 32 jours à 30°C. Ce moustique se développe majoritairement en zone urbaine. La femelle pond sur des surfaces solides se situant à quelques millimètres au-dessus d'une eau stagnante, dans les gîtes anthropiques, c'est-à-dire créés par l'homme, par exemple dans les vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal vidées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés. Il est aussi capable de coloniser des gîtes larvaires naturels, comme les creux de rocher, les trous d'arbre, les flaques d'eau après les fortes pluies. Pour enrayer sa multiplication, il est donc important de veiller à éliminer tous les endroits où l'eau peut stagner, aussi bien à l'intérieur des habitations qu'à l'extérieur.

## **DECLARER UN MEUBLÉ DE TOURISME OU UNE CHAMBRE d'HÔTE**

Les déclarations en mairie des meublés de tourisme sont obligatoires, sauf si les logements loués sont des résidences principales.

Une résidence est considérée comme résidence principale lorsque l'occupant y habite au moins 8 mois par an, sauf pour un cas de force majeure, une obligation professionnelle ou une raison de santé.

Il convient de transmettre en mairie ([mairie.iholdy@gmail.com](mailto:mairie.iholdy@gmail.com)) le CERFA à télécharger sur : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_14004.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14004.do)

## **CRÉATION d'UN SITE INTERNET**

Pour faciliter vos démarches et mieux vous informer, la commune d'IHOLDY lancera prochainement son nouveau site : [iholdy.fr](http://iholdy.fr).

Vous y trouverez : les coordonnées des services municipaux, des informations scolaires, de la vie associative, ainsi que les alertes et travaux en cours.

## AMENAGEMENT des ABORDS du LAC

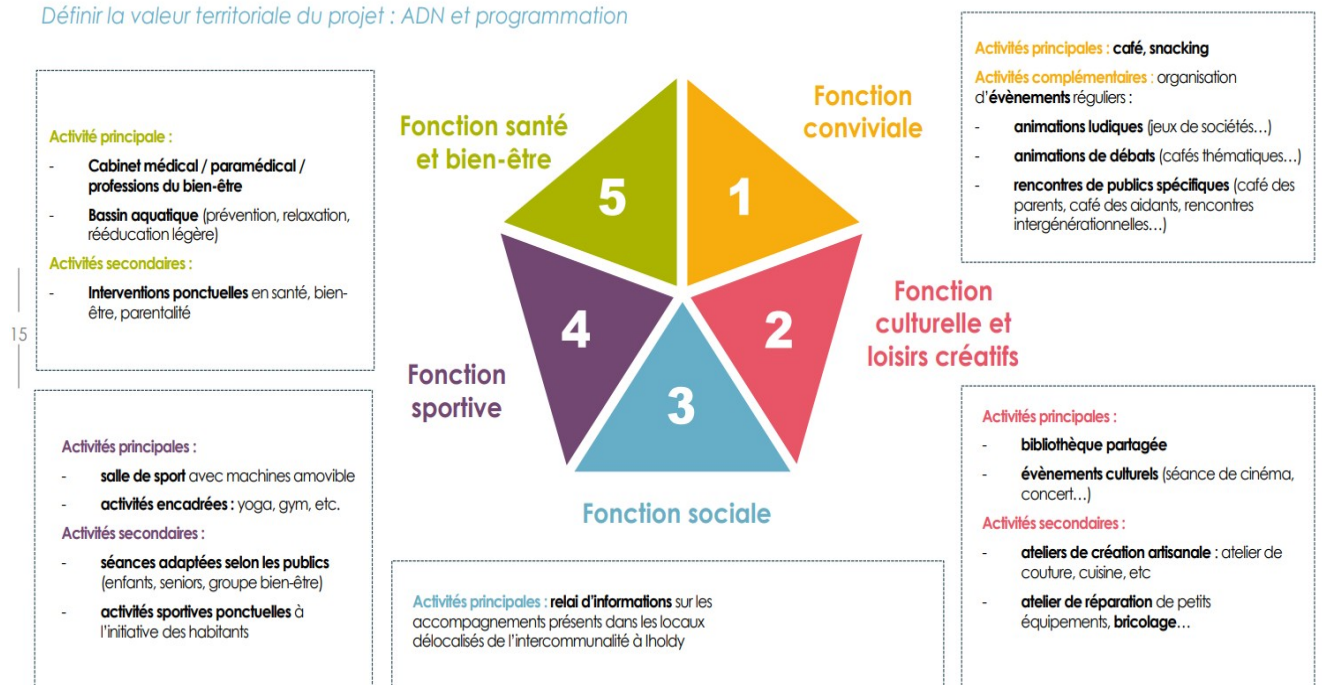
Vous avez été nombreux le 13 novembre dernier à participer à la réunion d'information concernant l'étude du parcours santé et du tiers-lieu envisagés aux abords du lac

L'objectif de la réunion visait à donner la parole aux Iholdiens pour comprendre leur quotidien, identifier les manques ressentis, recueillir des idées, partager sur les usages possibles d'un futur lieu partagé. L'idée était d'ouvrir un espace de dialogue et de réflexion collective.

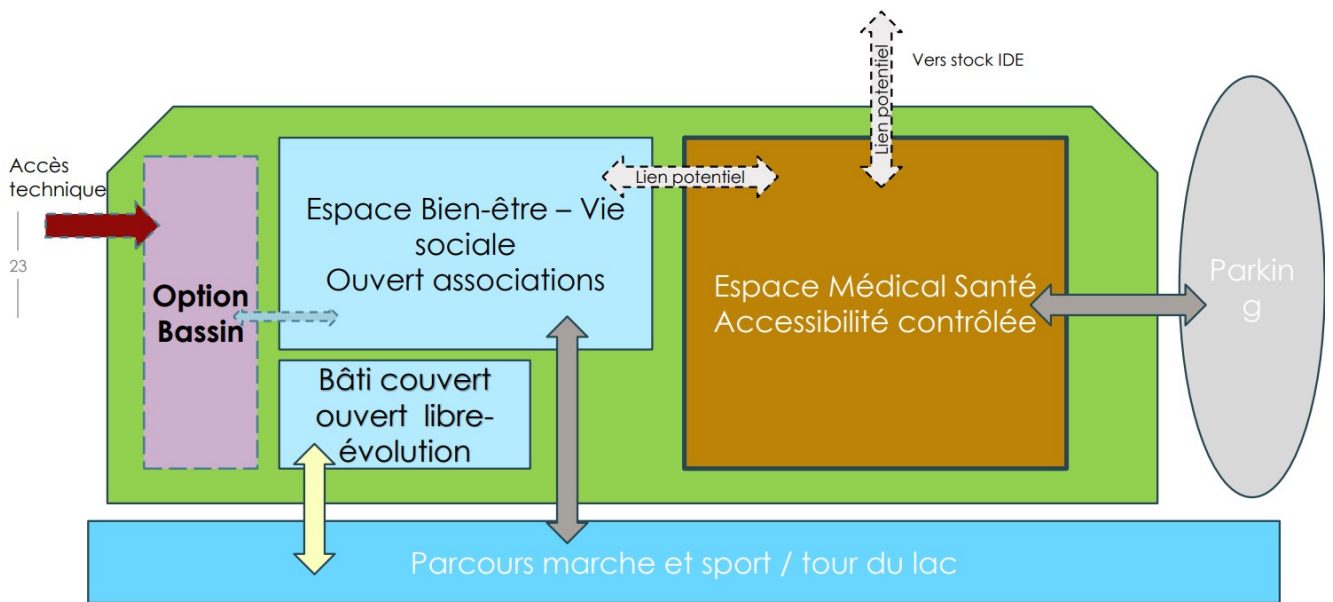
Voici le résumé de cette concertation en images

### Reformulation des fonctions et identification des activités

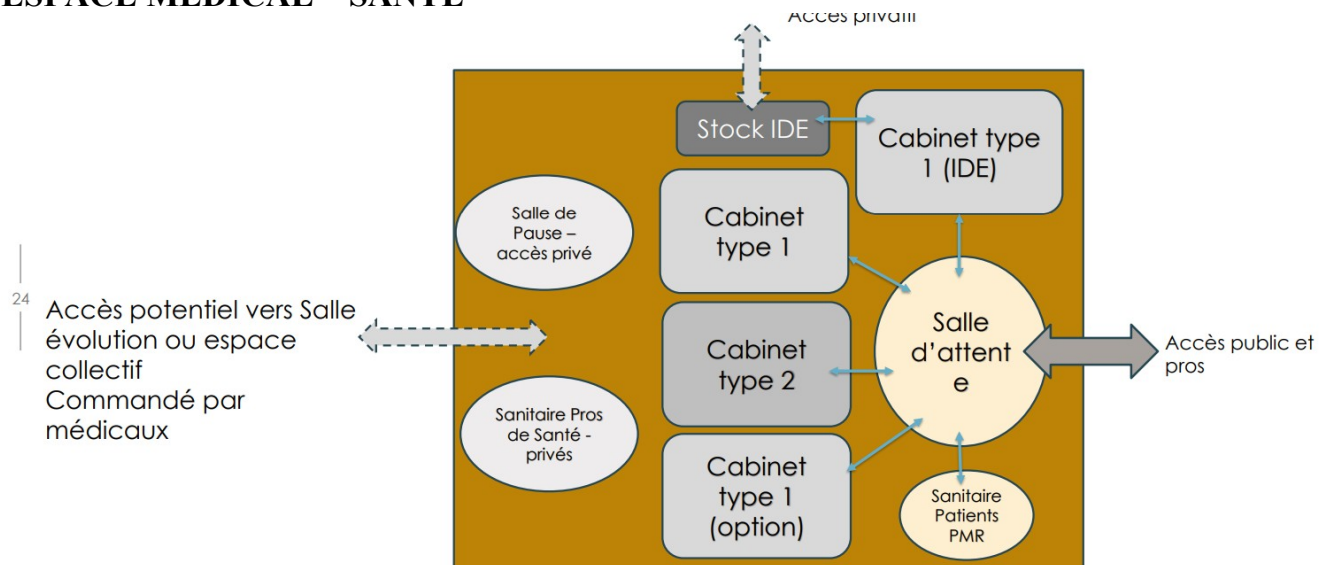
Définir la valeur territoriale du projet : ADN et programmation



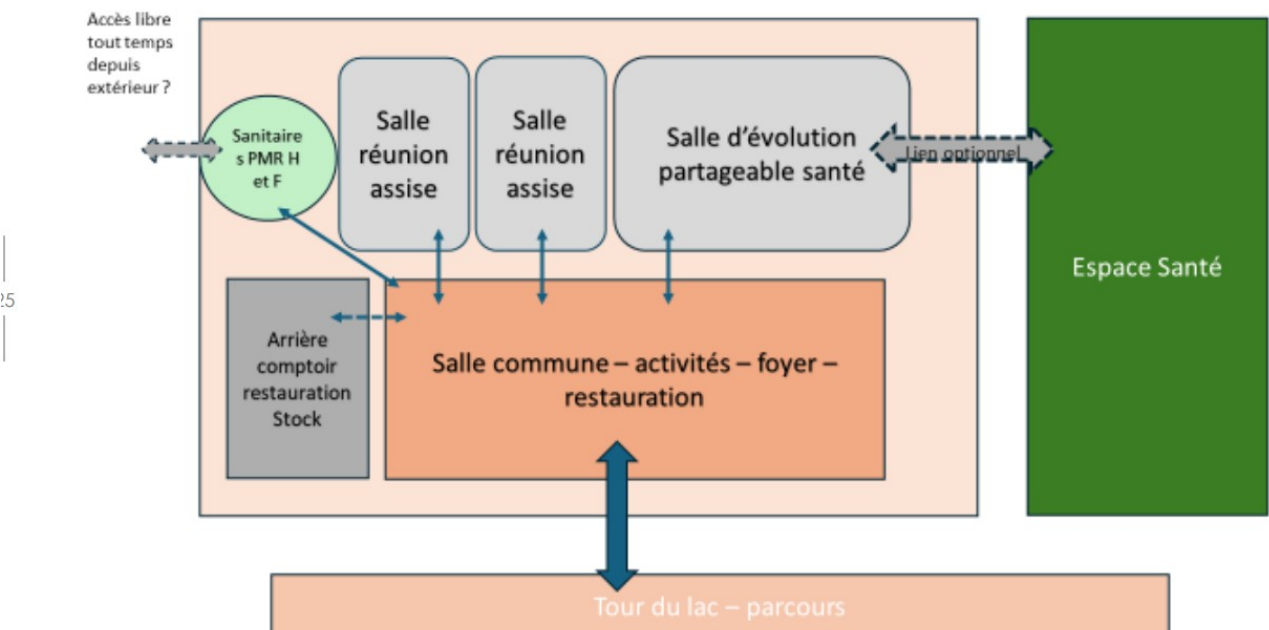
**BÂTIMENT SANTÉ – BIEN ÊTRE – VIE SOCIALE – UN BIPÔLE ?**



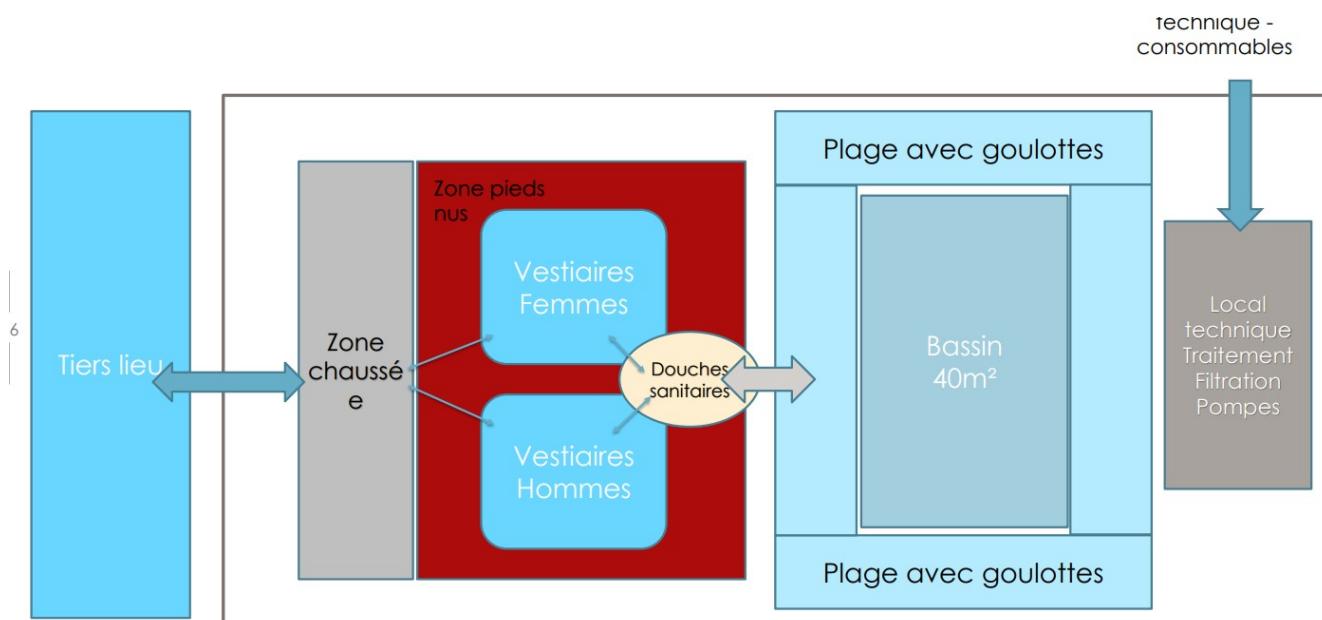
## ESPACE MÉDICAL – SANTÉ



## ESPACE BIEN ÊTRE



## LE BASSIN TYPE - OPTION



Cette étude a été confiée à la SEPA dont le coût sera totalement subventionné par l'ANTC

## ELKARTEEN XOKOA \ PAROLE AUX ASSOCIATIONS

### CLUB GOGOTIK

L'année 2025 a été pour le club « des jeunes » du 3ème âge une année qui a permis aux adhérents de se mobiliser avec beaucoup de ferveur et d'intérêt.

En effet, nous tenons à maintenir nos incontournables habitudes auxquelles nous sommes tous très attachés.

Le jeudi après midi, tous les 15 jours des retrouvailles toujours aussi attendues ont lieu pour jouer aux cartes et terminer la journée par un goûter soupatoire.

De plus, une sortie est organisée deux fois par an : l'une au printemps où nous avons fait une visite curieuse et gourmande à la chocolaterie Puyodebat de Cambo, puis la visite enrichissante de la villa Arnaga de Cambo

Celle d'automne nous a permis de visiter le parc animalier des Pyrénées que nous avons pu apprécier grâce à un temps magnifique.

Il faut préciser qu'au retour de chaque sortie, Sophie nous attend généreusement avec un bon petit souper, pour se remettre de nos émotions de la journée !

Par ailleurs, le club tient à offrir aux adhérents de plus de 80 ans, un colis de Noël afin de les remercier de leur fidélité au club.

Enfin, nous convions tous ceux qui le désirent à intégrer le club, car vu le plaisir de tous à se retrouver pour passer de très bons moments de convivialité, le message est celui-ci : n'hésitez pas !

En tant que présidente, je remercie l'équipe qui m'entoure et m'aide à la bonne gestion du club. Nous faisons le maximum pour faire plaisir à tous.

Très bonne année 2026 à chacun d'entre vous, à arroser avec modération, bien sûr !

**La Présidente**  
**Maryvonne DOYHENARD**

---

Le comité des fêtes est composé d'une quarantaine de jeunes du village. Cette année encore, nous avons organisé un tournoi de pala au fronton durant l'été, de juin à fin septembre. Celui-ci a réuni une cinquantaine d'équipes d'Iholdy et des villages alentours.

Fin août, nous avons ensuite préparé les fêtes du village, qui se sont déroulées sur quatre jours. Le vendredi soir, des groupes de musique ont animé la soirée. Le samedi, un concours d'omelette et un repas animé ont été proposés. Le dimanche a été consacré aux parties de pelote, suivies d'une paella. Enfin, le lundi, nous avons préparé un repas pour le troisième âge.

Nous sommes très satisfaits de ces fêtes et tenons à remercier tous les villageois qui ont contribué à la réussite de cet événement.

En 2026, comme tous les deux ans, le comité organisera le repas des villageois, qui aura lieu le samedi 25 juillet. Des prospectus seront distribués dans les boîtes aux lettres pour les inscriptions.

Cette année encore, le comité organisera également le tournoi de pala au fronton, qui se déroulera entre juin et septembre.

Enfin, les fêtes d'Iholdy 2026 auront lieu le week-end du 22 août.

Le comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2026.

## **CLIQUE**

Chers villageois,

L'année 2025 a été riche en animations pour la clique Iholdiararak.

Concernant nos dates habituelles : nous étions à Armendarits pour le 8 mai puis à Iholdy pour la Fête Dieu, l'Octave, le 15 août et les fêtes du village. Enfin, nous étions à Hélette pour la commémoration du 11 novembre.

Cette année, nous avons eu la chance d'être invités le 17 mai à Larressore pour un festival musical riche en échanges, dans une ambiance conviviale. Les organisateurs de la journée de concours des batteries fanfares, ont ajoutés à leur programme la venue de plusieurs groupes de musiques locaux.

Le 5 juillet, nous avons participé à la Passation de commandement entre le Capitaine José Acheritogaray et le Capitaine Alain Cornu du CIS IHOLDY.

En juillet, Dominique Camou et sa famille sont venus au Pays Basque. Dominique a été d'un accompagnement sans faille lors de notre séjour en Californie en 2022.

En remerciement, la clique a profité de leur venue pour organiser une journée le dimanche 20 juillet.

Après la messe avec la participation de la clique, de Dominique, de ses fils et nos makilaris d'Iholdy, nous nous sommes retrouvés autour d'un repas au trinquet. Cette journée ouverte aux villageois était aussi l'occasion de rassembler les anciens membres de la clique.

Nous vous remercions de votre participation à ces événements et espérons continuer dans cette dynamique pour 2026.



## ASSOCIATION TTIPIENTZAT

### Micro-crèche d'Iholdy (association Ttipientzat)

Depuis 2012, année d'ouverture, la crèche d'Iholdy accueille 10 enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. En 2025, une vingtaine de familles différentes sont venues à la micro-crèche. La moitié des enfants accueillis résidaient dans la commune d'Iholdy et les autres enfants dans les communes d'Armendarits, Hélette, Lantabat, Méharin, Suhescun, Saint-Palais et Saint Esteben.

La structure est gérée par l'association Ttipientzat, qui dirige également une autre micro-crèche de 10 places à Ostabat-Asme. L'association animée par ses valeurs (bienveillance, partage, respect, écoute...) a organisé plusieurs ateliers destinés aux familles du territoire. La ludothèque Elgarrekin a ainsi pu proposer 1 matinée autour du jeu et de la motricité aux enfants et aux familles du territoire. L'association Libreplume a également pu proposer 2 ateliers lectures/comptines en basque et en français. Cécile, Le Maout, artiste accomplie, a pu proposer une animation musicale. Petits et grands étaient enchantés. De nouveaux ateliers seront mis en place en 2026, n'hésitez pas à ouvrir l'œil à la micro-crèche au chez votre assistante maternelle, des informations plus précises devraient arriveres...

En 2025, à la micro-crèche, la vie des tout-petits a été guidée en premier lieu, par leur rythme et leurs besoins que l'équipe de professionnelles essaie de respecter au maximum. En plus des activités classiques (pâte à modeler, peinture, motricité, puzzles,...), les enfants ont pu bénéficier tous les mois d'ateliers musique animés par une guitariste mais également de 3 séances de Yoga et de 2 ateliers lecture d'histoires. Des animations ont également été mises en place avec le Relais Petite Enfance Goxama mais aussi avec l'EHPAD Goxa Leku (danseuse thérapeute, percussions, parcours sensoriel...). La micro-crèche mettant un point d'honneur à s'ouvrir vers l'extérieur, il y a des chances que des partenariats similaires voient le jour en 2026...

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la structure, n'hésitez pas à nous contacter  
 au 05 59 37 47 82 ou par mail à [ttipientzat.iholdy@orange.fr](mailto:ttipientzat.iholdy@orange.fr)

## **ASSOCIATION IHOLDIARRAK**

Bonjour,

Le repas de l'association (le jeudi de l'Ascension) s'est bien déroulé. Merci à tous pour votre participation.

La salle est utilisée par le club Gogotik pour le mus le jeudi après-midi et la clique le mercredi soir.

Le réfrigérateur et le congélateur de la salle ont été changés. Nous avons pu les remplacer par des modèles de seconde main.

Au dessus de Seroreta, 3 salles ont été aménagées par la mairie et sont utilisées par Le Papa Tétra, la clique et la Fête Dieu.

Pour les locations de salle, tables, chaises, bancs, vaisselles, vous pouvez appeler  
Nathalie au 06 86 79 82 13.

Les membres de l'association se joignent à nous pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026.

**Le bureau**

## **AMICALE POMPIERS**

Chers villageois

Voilà encore une année qui s'achève et qui fut particulièrement riche en événements.

Pour commencer, nous avons fêté les départs à la retraite de José ACHERITOGARAY, Chef de Centre de 2019 à 2024 et de Jean-Marc Jaureguiberry. Félicitations à eux deux pour leurs 40 années passées au sein des Sapeurs-Pompiers d'IHOLDY.

Le 5 juillet, la caserne était en effervescence. En effet se tenait la passation de commandement entre José ACHERITOGARAY et Alain CORNU. Ce n'est pas tous les jours qu'une telle manifestation a lieu dans un centre de secours. Un apéritif dînatoire s'en est suivi.

Émotion, gaieté et bonne humeur étaient au rendez-vous de cette journée.

Nous avons aussi organisé le bal des pompiers et nous tenons vivement à remercier la commune pour leur aide octroyée pour l'organisation de cette soirée.

Pour terminer, nous voudrions vous remercier vous aussi pour votre accueil et votre générosité lors de notre tournée annuelle des calendriers.

**S-HARAN**



## **La section handipelote de DENEK BAT à l'honneur au trinquet Hoxari**

Le trinquet Hoxari d'Iholdy a accueilli, le 21 décembre 2025, une étape du HandiTour, organisée par le club DENEK BAT. Une journée placée sous le signe du sport, du partage et de l'inclusion, mettant en lumière le dynamisme de la section handipelote du club.

Créée en octobre 2024, la section handipelote de DENEK BAT compte aujourd'hui cinq pilotaris évoluant en fauteuil roulant : Ambroise Haran, Rémi Coussou, Dominique Harriet, Christophe Etcheverry et Vincent Bourdet. Tous participent régulièrement aux entraînements organisés chaque mardi, encadrés par Christophe Heguy et Laurent Marroc, dans un esprit de convivialité et de progression sportive.

Grâce à différentes aides et soutiens : Axa, Groupama, Crédit Agricole et Hegalak la section a pu se doter de cinq fauteuils de sport spécialement adaptés à la pratique de la pelote, un équipement indispensable pour permettre aux joueurs d'évoluer dans de bonnes conditions. Lors de cette étape du HandiTour à Iholdy, les pilotaris ont fièrement défendu les couleurs de DENEK BAT, offrant au public de beaux moments de sport et de dépassement de soi.

À l'issue des rencontres, une réception officielle a été organisée pour marquer la remise de deux fauteuils de sport, financés par la Caisse Régionale de Groupama. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des représentants de Groupama, de Beñat Cachenaute, maire d'Iholdy, ainsi que des dirigeants et membres du club DENEK BAT.

La journée s'est conclue dans une ambiance chaleureuse autour d'un vin d'honneur offert par la mairie d'Iholdy et Groupama, symbole d'un partenariat fort au service du sport inclusif. Une étape marquante pour la jeune section handipelote de DENEK BAT, qui poursuit son développement avec enthousiasme et ambition.



## **MANIFESTATIONS 2025**

19 JANVIER = Repas annuel offert à nos aînés

05 et 06 AVRIL = Foire annuelle de matériel agricole d'occasion

13 AVRIL = Trail (au profit de l'Association LE PAPA TETRA)

22 au 25 AOÛT = Fêtes Patronales

13 DECEMBRE = Marché de Noël et Kantaldi (au profit de l'Association LE PAPA TETRA)

16 DECEMBRE = Marché de Noël (au profit de l'Association LE PAPA TETRA)

21 DECEMBRE = Remise de deux fauteuils roulants offerts par GROUPAMA  
à l'Association Denek-Bat à destination de la section Handi Pelote

## PERMANENCES

### **HERRIKO ETXEAN / A LA MAIRIE**

**MAIRIE - Heures d'ouverture** : Valérie RECARTE les mardi et vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18H, le jeudi de 9 H à 12 H.

Mail : [mairie.iholdy@orange.fr](mailto:mairie.iholdy@orange.fr) \ \ ☎ 05 59 37 61 99

**ADIN EDERRA** : le premier jeudi du mois de 14 H à 17 H.

☎ 05 59 65 77 27

**Relais Assistantes Maternelles : RAM GOXAMA.** le jeudi des semaines paires, de 15 à 17 H. Elle assure le vendredi des semaines paires des animations pour les enfants et les assistantes maternelles.

☎ 06 86 26 92 08

**CONSEILLÈRE DEPARTEMENTALE** : Mme Anne-Marie BRUTHÉ dates affichées en Mairie

**SOLIHA** : Mme DUHALDE : sur rendez-vous, les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9 à 12 H

☎ 0559463150

### **ZERBITZUGUNE OROKORREAN / AU MULTIPLE RURAL**

**COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB)** : Mme Kattalin INDABURU/CAMPANE renforce le personnel de la CAPB au Pôle Territorial Iholdi-Oztibarre.

☎ 05 59 37 66 65

**CLSH** : MM. Michèle et Christophe HÉGUY sont joignables au premier étage du Pôle IHOLDI-OZTIBARRE ( Ancien Trésor Public ) le jeudi de 8 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H.

☎ 06 07 50 35 50 \ \ 06-87-14-46-14

**France SERVICE** : Mme COEUGNET sur rendez-vous, les 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9 à 12 H

☎ 0559 376 665

**MISSION LOCALE AVENIR JEUNES Pays-Basque** : Isabelle MARCO assure sa permanence le premier et troisième jeudi de 9 H à 12 H.

<http://www.missionlocale-paysbasque.org> \ \ ☎ 05 59 37 68 21 \ \ BAYONNE : 05 59 59 82 60

### **RESEAUX EAU et ASSAINISSEMENT =**

Problème de fuite, demande de Branchement Eau et/ou Assainissement Collectif ...

Mail : [regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr](mailto:regie-eau-secteur7@communaute-paysbasque.fr) \ \ ☎ 05 59 57 11 83